

Réponses du sénateur Longeot

Madame,

Mr le Sénateur a bien pris connaissance de votre mail du 25 janvier dernier et vous en remercie.

Il souhaite vous indiquer les démarches engagées auprès de son groupe UC au Sénat et tiens à vous informer qu'il s'est mobilisé avec sa collègue Mme LETARD sur ce dossier de l'usage dangereux du protoxyde d'azote.

Vous en souhaitant bonne réception

Bien sincèrement

Bonjour Laurence,

Le groupe sera particulièrement attentif à la suite de l'examen de la PPL qu'elle évoque, notamment si elle est inscrite à l'ordre du jour du Sénat.

Il est mobilisé de longue date sur les questions liées à l'usage du protoxyde d'azote. Mme Létard avait initié la loi tendant à prévenir les usages dangereux du protoxyde d'azote (Loi n° 2021-695 du 1er juin 2021 parue au JO n°126 du 2 juin 2021).

Bien à vous,

Réponse du sénateur Merillou

Chère Madame

J'ai lu avec attention et émotion votre courrier.

Soyez assurée de mon soutien pour que cette proposition de Loi soit inscrite au Sénat et qu'elle soit votée par une majorité de nos collègues.

Courage et respect pour votre combat.

Je vous prie d'accepter chère Madame, l'assurance de ma haute considération.

Serge Mérillou

Senateur de la Dordogne

Réponse de la sénatrice Borchio Fontimp

Très chère Madame,

C'est avec beaucoup d'attention et d'émotion que j'ai pris connaissance de votre courriel. Tout d'abord, je tiens à vous remercier d'avoir pris le temps de m'écrire ces lignes. Cela a dû être douloureux pour vous et je vous remercie d'avoir accepté de me livrer votre histoire.

Aucun parent ne peut se remettre de la perte de son enfant et ce d'autant plus quand ce même enfant a été arraché à la vie avec autant de violence. Moi-même maman de deux enfants, je n'ose imaginer la douleur qui ne vous quitte plus depuis ce terrible jour. Soyez assurée de mon soutien, de ma compassion et veuillez accepter toutes mes plus sincères condoléances.

L'accident meurtrier qui a frappé votre famille fait malheureusement écho à d'autres drames similaires partout en France et notamment dans mon département des Alpes-Maritimes. Peut-être avez-vous entendu parler du jeune Noé, fauché à peine 16 ans... Cet antibois qui avait la vie devant lui a été percuté à très grande vitesse par un chauffard en état d'ébriété et sous emprise de stupéfiants. En attendant son procès le 14 février prochain, cet homme a été à ce jour remis deux fois en liberté...

Marquée au plus haut point, j'ai désiré m'associer aux travaux que venait de débiter mon collègue, le Sénateur Laurent Somon. Une proposition de loi a été déposée par nos soins. Par ailleurs, j'ai à de nombreuses reprises sollicité, alerté le Gouvernement.

Vous l'aurez compris, je suis particulièrement investie sur les questions entourant la sécurité routière et la reconnaissance d'un homicide routier.

Soyez donc assurée de mon soutien et qu'il me tarde que le texte que vous évoquez arrive au Sénat. Les Sénateurs seront au rendez-vous !

En vous renouvelant mon soutien,

Bien cordialement,

--

*Alexandra Borchio Fontimp
Sénatrice des Alpes-Maritimes
Conseillère départementale d'Antibes Juan-les-Pins
Tel : 01 42 34 40 04*

Réponse de la sénatrice BOURCIER

Bonsoir Madame,

J'ai noté vos préoccupations et je peux comprendre votre colère, en effet perdre un être cher dans une telle tragédie est terrible.

Je vais remplacer un collègue sur ce sujet cet après midi et prendre la parole pour la discussion.

J'ai pris note des soucis de tél et je vais le dire

Je vous tiendrai informé des prises de positions

Je vous souhaite du courage dans vos démarches.

Bien cordialement,

Corinne BOURCIER

Réponse du sénateur Tabarot

Chère Madame Papon-Fournier,

J'ai bien pris connaissance du mail que vous m'avez adressé et du récit tragique du drame innommable qui vous a touchée. Sachez que je suis extrêmement sensible à votre témoignage et à tous ceux des trop nombreuses victimes. Aussi, je peux vous assurer que nous serons pleinement mobilisés au Sénat lors de l'examen de la proposition de loi créant l'homicide routier et visant à lutter contre la violence routière.

Vous souhaitant beaucoup de courage,

Bien à vous,

*Philippe TABAROT
Sénateur des Alpes-Maritimes
Secrétaire du Sénat*

Réponse du bureau parlementaire de la sénatrice De La Provôté

Madame, Monsieur,

Sonia de la PROVOTE accuse réception de vos éléments et vous en remercie.

Cordialement,

Le bureau parlementaire

Réponse du sénateur Laurent

Madame,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre message et vous adresse toute ma profonde sympathie dans l'épreuve que vous traversez avec votre famille.

Nous connaissons tous dans notre entourage ou au sein de notre propre famille de tels drames, avec la perte d'êtres chers ou des situations de handicap qui bouleversent la vie des familles.

Comme vous l'indiquez l'Assemblée Nationale examinera en séance publique le 29 janvier une proposition de loi créant la notion d'homicide routier, nous suivrons ce texte et je ne manquerai pas de vous informer des suites qui lui seront données lorsque ce dernier sera inscrit à l'ordre du jour du Sénat dans le cadre de la navette parlementaire.

Je me permets de vous également une proposition de loi déposée au Sénat dont je suis cosignataire déposée en octobre 2022 mais qui a plus trait à la prévention des violences routières.

Restant à votre disposition et à votre écoute.

Salutations distinguées,

Daniel LAURENT

Sénateur de la Charente-Maritime

Réponse du bureau parlementaire de la sénatrice Jacquemet

Bonjour Madame,

La sénatrice Annick Jacquemet a bien pris connaissance de votre courriel et du contenu des deux courriers en pièces-jointes.

Très sensible à votre témoignage personnel, qu'elle gardera en mémoire, et déjà sollicitée sur ce sujet, elle m'a chargé de vous confirmer qu'elle ne manquera pas de suivre l'examen de cette proposition de loi transpartisane lors de son arrivée Sénat. Désireuse de réprimer plus sévèrement le comportement inadmissible des conducteurs dangereux sur la route, elle soutiendra l'adoption de ce texte à la Haute assemblée.

Tels sont les éléments dont je souhaitais vous faire part.

Restant à votre entière disposition.

Bien cordialement,

Le sénateur Durox n'a pas répondu par mail mais a engagé un échange téléphonique par l'intermédiaire de son attaché parlementaire précisant qu'il est favorable à l'homicide routier mais qu'il souhaite déposer des amendements pour plus de sévérité vis à vis de ces délinquants.

Réponse du sénateur Marseille

Bonjour,

J'ai bien reçu le message que vous m'avez adressé et je ne manquerai pas d'en prendre une connaissance attentive.

Bien cordialement,

Hervé MARSEILLE

Président du groupe Union Centriste

Sénateur des Hauts-de-Seine

Réponse de la sénatrice Lassarade

Madame,

Vous avez souhaité appeler mon attention sur la proposition de loi créant un homicide routier. J'ai pris connaissance de votre message et des propositions que vous formulez. Je ne manquerai pas d'être attentive aux dispositifs prévus par ce texte à l'issue de son examen par la commission des lois du Sénat. Soyez assurée de mon soutien dans l'épreuve que vous traversez.

Avec l'expression de mes salutations les meilleures,

Florence Lassarade

Sénatrice de la Gironde

Réponse de la sénatrice Deseyne (*notons l'exacte similitude entre ces deux dernières réponses*)

Madame,

Vous avez souhaité appeler mon attention sur la proposition de loi créant un homicide routier. J'ai pris connaissance de votre message et des propositions que vous formulez. Je ne manquerai pas d'être attentive aux dispositifs prévus par ce texte à l'issue de son examen par la commission des lois du Sénat, et porterai si nécessaire des amendements pour l'améliorer.

Soyez assurée de mon soutien dans l'épreuve que vous traversez.

Avec l'expression de mes salutations les meilleures,

Chantal Deseyne

Sénateur d'Eure-et-Loir

Réponse du sénateur Daubresse

Bien noté merci de l'envoi

Bien Cordialement ,

Marc-Philippe DAUBRESSE,

Sénateur du nord . Ancien Ministre.

Vice-President de la

Commission des Lois du Sénat.

Maire honoraire de LAMBERSART.

Réponse de la sénatrice Berthet

Madame,

Je prends bonne note des éléments envoyés et vous assure d'en tenir compte lors de la discussion du texte.

Je vous remercie.

Bien cordialement,

Martine Berthet

Sénatrice de la Savoie

Conseillère départementale

du canton d'Albertville 1

Réponse de la sénatrice Billon

Madame,

La sénatrice Annick Billon accuse bonne réception de votre mail. Elle vous assure qu'elle portera une attention particulière à l'examen de ce texte en séance.

Elle tient à vous faire part de ses sentiments les meilleurs.

Bien cordialement,

Réponse du sénateur Houpert

Madame,

Nous accusons bonne réception des documents transmis. Nous allons voir ce que nous pouvons faire sur ce sujet.

Bien cordialement,

Agathe Guichard

Assistante parlementaire du sénateur de Côte-d'Or Alain Houpert

Réponse du secrétariat du sénateur Retailleau

Madame,

Nous vous remercions des éléments que vous avez bien voulu transmettre à Monsieur Bruno Retailleau.

Il prendra connaissance de l'ensemble de vos propositions avec attention.

Bien cordialement

Secrétariat Groupe Les Républicains Sénat

Réponse de la sénatrice Bonfanti-Dossat

Cher Madame,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur le contenu de la proposition de loi créant l'homicide routier et visant à lutter contre la violence routière qui sera examinée au Sénat le 27 mars prochain.

J'ai bien pris connaissance du compte rendu de l'audition qui s'est tenue au Sénat le 7 mars écoulé et de votre contribution écrite au questionnaire qui précédait cette audition, et vous en remercie.

Soyez assurée que je ne manquerai pas de relayer vos propositions à mon collègue rapporteur Francis Szpiner en restant vigilante concernant les dispositions qui seront examinées par le Sénat.

Je vous prie de croire, Chère Madame, en l'assurance de mes cordiales salutations.

Christine Bonfanti-Dossat

Sénateur du Lot-et-Garonne